

## CNAS du 15 décembre 2021

### *Un budget opaque et insincère*

Ce dernier Conseil National de l'action sociale de l'année 2021 était présidé par Mme Barbat-Layani, Secrétaire Générale du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance (MEFR) puis par M. Brice CANTIN, Secrétaire Général Adjoint.

En avant-propos, la Secrétaire Générale revient sur le dialogue social soutenu de cette année 2021 et salue l'exigence des représentants du personnel, à la mesure de l'importance de l'action sociale dans notre ministère.

Rebond du COVID oblige, la présidente de séance évoque ensuite les consignes sanitaires récemment renforcées, notamment dans les restaurants administratifs. Elle sait l'AGRAF (restaurants de l'île de France) particulièrement attentive et rappelle que la réservation est de nouveau obligatoire pour déjeuner.

La période actuelle des Arbres de Noël est un temps fort de l'action sociale ministérielle et des consignes ont été données pour qu'ils puissent se tenir : les spectacles ou les séances de cinéma ont eu lieu après le contrôle des passes-sanitaires et en distribuant individuellement les goûters. Pour autant, la présidente indique que quelques spectacles ont été annulés au nom du principe de précaution.

Les fédérations, dont **FO Finances**, ont dénoncé des annulations aussi abusives que précipitées dans certains départements et un manque de concertation locale.

La Secrétaire Générale répond qu'une compensation sera envisagée sous la forme d'un geste financier après vérification des situations auprès des délégués.

### Réforme du réseau : quel progrès pour les agents du ministère ?

Après des années de politique de non-remplacement des assistants et de continuité de service des délégués, la réforme consiste à placer les acteurs de l'action sociale autour d'un organigramme régionalisé pour tenter de rendre le réseau plus réactif avec moins de moyens.

Au travers des échanges et des travaux menés depuis trois ans et plus particulièrement ces dernières semaines, **FO Finances** a développé ses arguments et propositions pour infléchir le projet initial (qui consistait à créer 13 responsables régionaux et à supprimer les délégués pour créer des chargés de missions).

Au final, le projet présenté à ce CNAS a connu de significatives modifications dans un futur réseau régionalisé :

- ✓ **Maintien de l'identité du réseau et de ses instances (CNAS et CDAS),**
- ✓ **Maintien dans les départements d'un délégué de proximité, lequel sera notamment en charge de Crédits d'Action Locale (CAL) dédiés,**
- ✓ **Création de délégués sur des missions thématiques (exemples : restauration ou logement),**
- ✓ **Maintien de délégués de l'action sociale, en lieu et place de chargés de mission, les assistants devenant eux-mêmes délégués,**
- ✓ **Harmonisation et réévaluation de l'indemnité spécifique pour tous les délégués,**
- ✓ **Prise en charge des frais de déplacements, y compris des nuitées éventuelles,**
- ✓ **Installation dans les locaux du ministère en priorité,**
- ✓ **Mise en place de formations pour tous les acteurs du réseau,**
- ✓ **Cartographie examinée en CNAS dans le cadre d'un suivi annuel de la réforme.**

Pour autant, à ce stade, **FO Finances** a regretté que la répartition actuelle des effectifs par département et les départs en retraite projetés pour 2022 ne soient pas fournis dans les documents de travail.

**FO Finances** a également demandé qu'une fiche de poste pour l'adjoint au responsable régional soit établie. En effet, aucune doctrine d'emploi n'est présentée dans ce CNAS alors que ce cadre intermédiaire est prévu dans les régions les plus importantes.

S'agissant du responsable régional, **FO Finances** s'interroge s'il serait obligatoirement positionné physiquement au chef-lieu de région. Le sous-directeur des politiques sociales répond qu'aucune adaptation n'est possible sur ce sujet : la fiche de poste précisera expressément ce lieu, faute de quoi une rupture d'égalité serait créée dans le recrutement.

La fiche de poste de l'actuel responsable SRA (Servie Régional d'Appui) devra aussi évoluer pour monter en compétence sur les marchés publics et pour clarifier son positionnement.

De même, un état des lieux actualisé du parc des véhicules de service apparaît nécessaire, vu les besoins inhérents à cette réforme.

Notre fédération a insisté pour qu'une information soit diffusée dans tous les CDAS, la plus explicite possible dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2022, et a obtenu qu'un point soit ajouté dans la note d'orientations 2022.

La présidente propose deux votes, en commençant par le projet de réforme et le nouvel arrêté modifiant celui du 15/01/2002.

Malgré les améliorations significatives obtenues par rapport au projet de régionalisation stricte prévu initialement, **FO Finances** a voté contre cette réforme pour les motifs suivants :

- **Le réseau se complexifie avec la création d'un échelon hiérarchique en plus, voire deux avec l'adjoint qui est apparu sur le tard dans les discussions,**
- **Les délégués départementaux actuels sont de fait déclassés,**
- **Aucune garantie n'est apportée sur le maintien des emplois à l'avenir,**
- **Aucune cartographie des emplois implantés n'a été présentée,**
- **Aucun engagement n'est pris sur le maintien d'un délégué affecté dans chaque département, au contraire, puisque les futurs délégués auront presque tous une double casquette, soit de délégué pour un département limitrophe, soit de référent expert sur une thématique,**
- **Les représentants des CDAS sont désormais exclus de la procédure de recrutement des délégués,**
- **Aucun bénéfice n'en découle pour les agents du ministère (actifs et retraités).**

Le second vote portant sur les mesures d'accompagnement, **FO Finances** fait le choix de l'abstention après que ses contributions ont permis :

- **Le maintien dans le nouveau dispositif de tous les acteurs actuels de l'action sociale qui le souhaitent,**
- **L'assurance qu'aucune mobilité géographique contrainte ne sera imposée,**
- **La remise à zéro du délai de séjour sur tous les emplois,**
- **L'harmonisation et la revalorisation de l'indemnité forfaitaire des délégués (la prime annuelle de 965€ a pu être revalorisée de 250€, soit une ACF de 101,25€ bruts mensuels pour tous les délégués du futur réseau).**

## Budget 2022

La présentation du budget a donné lieu à des circonvolutions dans les explications fournies par le Secrétariat Général.

Dans le projet de Loi de finances le budget 2022 est maintenu à hauteur de celui de l'année écoulée, mais à regarder de plus près c'est un trompe-l'œil grossier.

Aux interrogations de **FO Finances** sur une éventuelle réserve de précaution qui n'est pas notifiée mais qui est manifestement déduite d'une ligne de crédits (subvention EPAF en l'occurrence), le sous-directeur des politiques sociales est parti dans des explications plus que confuses, semblant vouloir masquer les amputations de crédits décidées unilatéralement par le ministère.

Ce dernier explique que le montant du budget est celui mentionné dans le Projet de Loi de Finances, et que la réserve y est appliquée « *sans homothétie* » : il y a des dépenses contraintes, qui ne s'y prêtent pas, et il y en a d'autres comme les Crédits d'Action Locale auxquels il est commode de l'appliquer. La ventilation de la réserve entre les différents postes relève du libre arbitrage du Secrétariat Général.

Pour EPAF, la présidente annonce que la subvention est de 24,2M€. En effet, il est important de maintenir un volume de nuitées malgré les fermetures au 1<sup>er</sup> janvier 2022, en prévoyant l'achat de nuitées à d'autres prestataires.

**FO Finances** est très étonnée de ce montant de subvention de l'EPAF soit 24,2M€, alors que, lors du conseil de surveillance EPAF du 2 décembre, nous avait été annoncé un montant de 20 M€.

A cela, le sous-directeur des politiques sociales répond que le montant ne tient pas compte de la réserve de précaution de 5%. Quand bien même, il existe toujours une différence et personne ne l'explique ! Un brouillard tenace a enveloppé cette présentation budgétaire.

L'aide aux personnes en difficulté subit une diminution, ce qui est inconcevable pour **FO Finances**. Avec la crise sanitaire et son cortège de cas d'isolement, de nombreux agents se sont trouvés dans des situations à risques pour leur santé mentale et physique. Durant les périodes de confinement, les assistantes de service social ont été particulièrement à l'écoute de tous les agents en difficulté : impact du Plan de Continuité d'Activité, du télétravail ou du travail distant, des autorisations d'absence, des maladies, des hospitalisations.... En cette fin d'année, la situation reste compliquée à l'approche d'une 5<sup>ème</sup> vague. Accédant à notre demande en séance, la Secrétaire Générale répond que le compte-rendu d'activité du service social sera présenté au CNAS de mars ou avril 2022.

Concernant les personnels de la DGCCRF et les agents du ministère concernés par la réforme OTE (Organisation Territoriale de l'Etat), le Sous-directeur des politiques sociales explique que des réunions interministérielles ont eu lieu et que des décisions ont été prises, qui ne sont pas du fait du Secrétariat Général.

Auparavant, un système de compensation entre ministères existait pour subventionner la restauration, qui était « complexe et chronophage ». Désormais, les crédits sont centralisés au sein du Ministère de l'Intérieur qui les gère par l'intermédiaire de chaque SGCD (Secrétariat Général Commun Départemental).

Pas étonnant, que le sentiment d'abandon prédomine auprès de ces agents, vu le peu d'entrain de nos ministres à les défendre.

**FO Finances a dénoncé des documents de travail budgétaires opaques et un manque de sincérité budgétaire. Les réponses obtenues en séance n'étant ni claires ni rassurantes, l'ensemble des fédérations a voté contre ce budget.**

## Accompagnement de la réforme DGFIP : prestations de l'ALPAF

Les fédérations, en appui de leurs syndicats ont demandé que des mesures soient prises au bénéfice des personnels concernés par la réorganisation de la Direction Générale des Finances Publiques dans le cadre du nouveau réseau de proximité (NRP). Ce dispositif spécifique d'accès à des prestations d'aides et prêts proposées par l'ALPAF sera donc déclenché à la DGFIP.

A ce titre, les agents en mobilité géographique dans le cadre du NRP seront :

- **éligibles au versement de l'aide à la première installation, habituellement réservée aux primo-arrivants et aux mutations professionnelles résultant d'une promotion de catégorie ;**
- **bénéficiaires des montants maximum concernant l'aide à la propriété et le prêt immobilier complémentaire, y compris pour les agents qui auraient déjà bénéficié d'une prestation d'accession à la propriété de l'ALPAF.**

La date d'effet rétroactif proposée du 1<sup>er</sup> septembre 2021 n'a pas de sens pour **FO Finances**.

Le NRP a commencé en 2020 après une phase de préparation en 2019. Le président de séance est d'accord sur le principe et propose après vérification auprès de la DGFIP de réviser la date.

**FO Finances est favorable à ce dispositif pour les agents de la DGFIP fortement impactés par le nouveau réseau de proximité, comme nous l'avons été pour le dispositif d'accompagnement des personnels de la Douane dans le cadre du « projet stratégique ».**

## Rapport d'activité 2020 de l'action sociale

Ce point, qui a fait l'objet d'un nouveau vote unanimement défavorable, était présenté tardivement après deux reports. L'exercice 2020 s'est soldé par une dépense exécutée de 101,4M€ en crédits de paiement. Pour **FO Finances**, le constat perdure depuis des années : un budget en baisse, une réserve de précaution qui augmente et des

subventions qui diminuent. Nous n'avons malheureusement pas été démentis dans la présentation du budget 2022.

Nous rappelons notre souhait de voir figurer dans ce rapport, la liste des espaces repas et des matériels achetés pour les équiper. Pour le sous-directeur des politiques sociales, il est difficile d'accéder facilement à cette demande et ce ne sera sans doute pas prêt pour la prochaine réunion de travail dédiée à la restauration fin janvier. A l'impossible nul n'est tenu !

## Projet de note d'orientations 2022

Le président explique que c'est une note à destination des présidents de CDAS qui ont obligation de la présenter lors d'un prochain CDAS à tous les acteurs de l'action sociale. Elle comporte à son annexe le détail des crédits pour chaque délégation. Le montant plancher a été relevé à 18 000€ après réserve. Cette année le montant total des CAL s'élève à 4,598M€ hors réserve de précaution (5%).

Le Président rappelle les modifications qui seront intégrées suite aux échanges tenus dans ce CNAS : ajout de l'information des CDAS avec un support dédié présentant la réforme du réseau, reformulation pour parler de « l'évolution de la fréquentation EPAF », mise en cohérence du montant total des CAL porté dans la note avec celui figurant dans l'annexe.

Tout au long des échanges, **FO Finances** s'interroge sur cette frilosité à nous dire qu'il y a une erreur dans le tableau de répartition des crédits dans les départements. Ce n'est qu'après une forte insistance de **FO Finances**, que la vérité éclate.

Il nous est révélé qu'une double réserve de précaution a été appliquée aux crédits d'action locale. C'est en fait 6% de réserve de précaution qui est ponctionné ! C'est une double peine - voire triple - pour certains CDAS qui n'ont pu utiliser tous leurs crédits à cause de la crise sanitaire, sans report possible.

**FO Finances** regrette que le ministère n'ait pas tenu compte de la sous-consommation des crédits induite par la crise sanitaire pour abonder 2022 de crédits supplémentaires.

Notre fédération vote donc contre cette note 2022, présentée comme le budget 2022, de manière insincère avec des chiffres incohérents.

## Montant d'harmonisation des tarifs de restauration 2022

Compte tenu du gel de la valeur du point d'indice, et de l'inflation qui repart à des niveaux très élevés, **FO Finances** considère l'augmentation proposée de 0,5% comme une provocation à l'encontre des agents et a voté contre.

- **Île de France : 5,34€ (contre 5,31€ en 2021)**
- **Province : 5,84€ (contre 5,81€ en 2021)**

## Point d'évolution offre vacances loisirs EPAF

Suite à la mise en vente de 14 centres de vacances EPAF, une procédure d'accompagnement des salariés négociée au sein du CSE s'est articulée autour d'une rupture conventionnelle collective.

Le directeur de l'EPAF a fait un point sur l'avancement de cette procédure. Sur 70 agents auditionnés, 64 ont accepté une RCC et un l'a refusée. L'accompagnement et le suivi des agents est prévu jusqu'au 31 décembre 2022.

Sur les colonies de vacances 2022, il prévoit 7500 enfants inscrits. L'hypothèse d'un retour des colonies à l'étranger est envisagée malgré le contexte sanitaire que chacun connaît. Sur la réservation de nuitées, le budget comprend 140 000 nuitées. Sur les 5 résidences, l'offre EPAF proposera 70 000 nuitées et les 70 000 autres devront être achetées à des prestataires extérieurs.

Les inscriptions pour l'hiver et le printemps sont clôturées depuis le 12 décembre 2021. Pour l'été, les inscriptions démarreront le 15 janvier 2022.

Concernant La Saline, centre de vacances à la Réunion, le Secrétariat Général a rappelé que la gestion n'était pas facile à distance et qu'il était envisagé de la confier à un gestionnaire externe sur place.

La 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de la Baule est prévue en septembre 2022 pour un achèvement au printemps 2023, la 2<sup>ème</sup> tranche pourrait commencer à l'automne 2023, avec par la suite, un projet de parcours aquatique type thalasso qui serait financé grâce au produit de cession.

**Entre la non-réalisation des ventes des résidences fermées, la nécessité de garder et sécuriser ces résidences et la programmation de travaux tardifs dans le parc restant, le ministère ne fait pas preuve de la même maîtrise budgétaire, pourtant si bien appliquée à d'autres prestations.**

## Bilan du fonds d'innovation locale (FIL)

Une somme de 100 000 € a été allouée pour développer des initiatives locales, en sus de la dotation de 4,8 M€ aux actions locales en 2019.

La communication avait été lancée dans tout le réseau de l'action sociale entre mai et juin 2019. Au terme de cette période, 21 projets ont été retenus sur les 112 reçus, dans le but de tester des nouveautés et de mutualiser les bonnes idées. Du fait de la crise sanitaire, seulement 60% du budget a pu être utilisé.

Pour **FO Finances**, c'est une expérience intéressante à renouveler l'an prochain. La communication doit se faire plus en amont, afin que tous les CDAS s'en emparent et que les thématiques éligibles et les caractéristiques et conditions des actions soient bien cernées par tous.

Le processus de sélection des projets retenus mériterait aussi de gagner en transparence.

## Examen des propositions des CDAS

Les propositions des CDAS (vœux) sont présentées avec les réponses de l'administration. **FO Finances** estime que le principe de répondre aux questions des CDAS la même année est une bonne solution et qu'elle doit perdurer pour les prochaines années.

**Les ministres ont décidé en 2018 d'une réforme systémique de l'action sociale. Les considérations budgétaires ont été prégnantes dans cette décision.**

**La vente d'une majorité du parc EPAF entérinée en juillet dernier et la réforme du réseau adoptée à ce CNAS en sont les illustrations concrètes.**

**L'an prochain, le troisième volet de cette réforme sera mis en débat : la gouvernance.**

**FO Finances** prendra toutes ses responsabilités pour bâtir une gouvernance simplifiée où les fédérations devront avoir toute leur place pour défendre un acquis social construit au fil des années par et pour tous les agents actifs et retraités.

**FO Finances** n'oublie pas la communication, comme moyen d'améliorer la visibilité de l'action sociale ministérielle. Elle aurait dû être la priorité, le ministère a décidé d'en faire la conclusion de la réforme. **Tout un symbole !**

**Les grands absents dans la réflexion ministérielle, ce sont les agents qui voient, non seulement un détricotage de l'action sociale mais pas l'once d'une réflexion sur une amélioration des prestations, alors que dans bien des domaines la demande est forte.**

**Quant à ce CNAS, la présentation budgétaire devant les représentants du personnel se résume en ces deux mots : opacité et insincérité.**

**Pas un bon présage pour le dialogue social en 2022.**

**Toute l'équipe de la Fédération des Finances FO  
vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.**